

21 octobre 2021

164

- > Directeurs généraux et responsables des services des aides techniques des établissements de réadaptation en déficience physique
- > Responsables des laboratoires d'orthèses et de prothèses autorisés du programme d'appareils suppléant à une déficience physique

Précisions concernant les orthèses de doigts

Une orthèse qui couvre plusieurs doigts est considérée comme une seule orthèse et ne peut être facturée de façon individuelle pour chaque doigt.

Le tarif prévu pour le 1^{er} doigt peut être utilisé :

- une seule fois pour les deux mains lorsqu'une seule ordonnance est émise pour les deux mains;
- pour le premier doigt de chaque main lorsque deux ordonnances sont émises;
- une seule fois pour les deux mains lors du remplacement des orthèses à la même date en raison de l'usure.

Cette différence s'explique par le fait que certaines tâches requises lors de l'évaluation initiale (d'un ou de plusieurs doigts) n'ont pas à être reproduites pour chaque doigt excédentaire (ex. : accueil, lecture du dossier, prise d'informations, examen, etc.).